

LE RÔLE D'IPEX

Cette note brève résume les principaux résultats du débat sur le rôle d'IPEX mené par le Conseil d'IPEX.

IPEX est une plateforme multifonctionnelle soutenant la coopération interparlementaire dans l'Union européenne en organisant des ressources humaines et en fournissant les moyens techniques pour l'échange électronique d'informations sur toutes les activités parlementaires relatives à l'Union européenne. Alors qu'il est destiné aux utilisateurs des parlements, la plupart de son contenu est aussi ouvert au public.

Il a démarré en tant que projet spécifique lancé par la Conférence des Présidents de l'Union européenne (EUSC) à Rome en 2000 puis s'est développé pour préciser les objectifs et les buts établis par la Conférence des Présidents elle-même. Le système IPEX actuel a été lancé en 2006 afin de mettre totalement en œuvre le mandat de la Conférence des Présidents à Rome en 2000.

Les lignes directrices pour la coopération interparlementaire (GIC), adoptées par la Conférence des Présidents en 2004 et amendées en 2008, ainsi que les lignes directrices d'IPEX, sont le cadre politique et légal pour le développement et le fonctionnement d'IPEX, énonçant entre autres que *« L'objectif d'IPEX est de soutenir la coopération interparlementaire dans l'Union européenne en fournissant une plateforme pour un échange électronique d'informations sur toutes les activités parlementaires relatives à l'Union européenne. »*

Dans ce cadre, il est possible de déduire qu'IPEX est :

- 1) une plateforme multifonctionnelle utilisée par le réseau des parlements de l'Union européenne pour soutenir la coopération interparlementaire dans l'UE et faciliter l'échange d'informations et de documents au moyen également des informations fournies par un réseau de Correspondants ;
- 2) un projet ne se limitant pas aux Parlements nationaux mais qui inclut aussi, sur une base d'égalité, le Parlement européen, en tant que membre de la communauté parlementaire européenne ;
- 3) un système qui soutient toutes les activités liées à l'UE et les tâches des Parlements nationaux et du Parlement européen : contrôle général des documents européens, contrôle de la subsidiarité des propositions législatives européennes, comprenant le mécanisme d'alerte rapide, le dialogue politique, la coopération interparlementaire mais également des projets communs promus par la Conférence des Présidents ;

- 4) un site web s'adressant principalement aux utilisateurs parlementaires (membres, personnel et groupes politiques) mais étant ouvert au public général (universitaires ou autres personnes intéressées). IPEX fournit aussi la possibilité d'héberger l'échange d'informations sur des sujets sensibles réservés aux utilisateurs à accès restreint.
- 5) une plateforme avec une triple fonction : canal d'information, site web de référence et base de données institutionnelle de la coopération interparlementaire.

L'efficacité d'IPEX en tant que plateforme multifonctionnelle pour la coopération interparlementaire augmentera si chaque Parlement national peut fournir, selon les recommandations des Présidents de l'UE, des informations sur les activités relatives à l'UE en anglais et/ou français. En même temps, toutes les initiatives adoptées dans les Parlements de l'Union européenne visant à augmenter les connaissances sur IPEX parmi ses utilisateurs potentiels sont les bienvenues et représentent un bon moyen de répandre l'utilisation et l'importance d'IPEX dans les processus de prise de décision européens.